

**NOTE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mai 2023-
19 heures 00 - salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de ville
NOTE EXPLICATIVE**

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL du 11 avril 2023

2 - MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR JEAN-MICHEL BOUZON.

Monsieur Jean-Michel BOUZON, conseiller municipal, tête de liste de l'opposition a démissionné du conseil municipal par courrier réceptionné en mairie le 26 avril 2023.

En fonction de l'ordre de la liste présentée par Monsieur BOUZON lors des élections municipales de mars 2020, le poste de conseiller municipal vacant a été proposé et accepté par Madame Christiane FONTAINE, par courrier en date du 4 mai 2023.

Le tableau du conseil municipal a été modifié et adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort.

3 - CANDIDATURE DE MONSIEUR JEAN-LOU CHEMIN AU POSTE DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE.

La démission de Monsieur BOUZON entraîne également la vacance du poste de conseiller communautaire qu'il occupait.

L'article L 273-10 du Code électoral prévoit que ce poste doit être pourvu par le premier conseiller municipal, désigné candidat au Conseil Communautaire, **de même sexe** élu sur la liste du démissionnaire.

Sur la liste de Monsieur BOUZON, il n'y a pas de candidat élu au conseil communautaire, de sexe masculin. Dans ce cas les textes prévoient que le siège peut être alors pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur cette même liste.

Ce poste revient donc à Monsieur Jean-Lou CHEMIN qui est le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste de Monsieur BOUZON. Monsieur Jean-Lou CHEMIN ayant accepté ce mandat, le conseil municipal doit en prendre acte.

4 - CANDIDATURE DE MADAME MARTINE FOUGEROUX AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

La démission de Monsieur BOUZON entraîne aussi la vacance du poste membre élu du CCAS qu'il occupait.

Ce poste a été proposé à Monsieur Jean-Lou CHEMIN, premier conseiller municipal de la liste de Monsieur BOUZON qui l'a refusé pour des raisons personnelles et liées à son activité professionnelle antérieure. Madame Martine FOUGEROUX, seconde sur cette liste a accepté ce mandat.